

aux permis de marchands de vins pour la vente de liqueurs spiritueuses dans la cité de Québec, laquelle demande est fortement appuyée et recommandée par S. E. le Cardinal Bégin, S. G. Monseigneur l'Archevêque Roy, les sociétés de tempérance ainsi que par le clergé des comtés circonvoisins : Portneuf, Québec et Montmorency.

« Cette réduction du nombre des licences aura l'effet de supprimer les tentations et les occasions d'intempérance et assurera, en conséquence, la paix et la moralité publiques.

« La majorité des restaurateurs licenciés de Québec ne tiennent que des buvettes, au point qu'il n'y a pas, dans la ville, trois restaurants dignes de ce nom.

« Il a été constaté par les autorités tant civiles que judiciaires que, depuis l'application plus sérieuse de la loi des licences, à Québec, et la réduction du nombre des débits de boissons, le chiffre des infractions aux règlements de la cité et aux lois criminelles a considérablement diminué.

« Nous croyons fermement que la réduction projetée des restaurants, épiceries licenciées, assurera davantage la moralité publique à Québec. »

Suivent deux résolutions de remerciements, l'une au Maire et l'autre au Conseil de Ville de Québec, « pour l'aide substantielle donnée à la Ligue antialcoolique » dans l'accomplissement de son travail contre l'intempérance et l'autre au R. P. Maurice et aux paroissiens de Limoilou qui ont procuré l'occasion d'exprimer publiquement les résolutions et vœux concernant la diminution du nombre des licences à Québec.

« L'Action Sociale » ayant donné une copieuse analyse des discours importants prononcés, avant l'adoption de ces vœux, par le Rév. R. Lagueux, curé de Saint-Roch de Québec, les Honorables Thomas Chapais et F.-X. Lemieux, nous ne ferons que les résumer :

M. le curé de Saint-Roch fit voir quels obstacles il a fallu vaincre pour en arriver au point où nous en sommes aujourd'hui dans la lutte pour la Tempérance.

Il a d'abord été nécessaire, dit-il, de déraciner des préjugés multiples, puis de s'attaquer aux débitants de liqueurs qui, sentant que le terrain allait leur manquer tôt ou tard, firent cette proposition captieuse, doit les véritables apôtres de la tempérance ne voulurent point, de réduire le nombre des buvettes à une par mille habitants.

L'orateur montra, ensuite, le travail accompli auprès des législateurs de qui on a pu obtenir une diminution graduelle du nombre de licences et il ajouta que la Ligue antialcoolique est bien décidée à n'abandonner son œuvre d'assainissement et de prospérité que la tâche entièrement finie.